

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du mercredi 11 février 2021 à 18 h 15

Le onze février deux mille vingt et un, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués en date du quatre février deux mille vingt et un se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Monsieur Lionel BEAUFORT, Maire.

Etaient présents : tous les membres en exercice sauf
Ophélie TEXIER-PIERI qui a donné pouvoir à Lionel Beaufort
Corinne JAMAIN
Monique CHAPPELLIER

Lecture est faite du compte-rendu de la réunion du 17 décembre 2020, en l'absence d'observation le compte-rendu est signé par tous les membres présents.

Mr Jean-Luc DELLENBACH est nommé secrétaire de séance et a déclaré l'accepter.

L'ordre du jour de la présente réunion est abordé.

1. Modification du règlement intérieur du Conseil Municipal
2. Conseil Municipal des Jeunes
3. Dossiers travaux 2021 : demandes de subventions
4. Forêt communale : destination des coupes
5. Locations bâtiments communaux : compte-rendu
6. Personnel communal
7. Salle Albamiel : bilan financier 2020
8. Déclaration d'intention d'aliéner : compte-rendu
9. Lettres en communication et questions diverses

1/ Règlement intérieur

Par délibération en date du 11 février 2021, le Conseil municipal a adopté le règlement intérieur du Conseil municipal.

Les modifications suivantes sont exposées :

- Article 1 : les réunions du conseil municipal : suivant l'article L 2121 7 et 9 du CGCT :

Le Maire est tenu de convoquer le Conseil municipal dans un délai maximal de 30 jours quand la demande motivée lui en est faite par le représentant de l'État dans le département ou par le tiers au moins des membres du conseil municipal en exercice dans les communes de 3 500 habitants et plus et par la majorité des membres du conseil municipal dans les communes de moins de 3 500 habitants.

En cas d'urgence, le représentant de l'État dans le département peut abréger ce délai. (Art. 2121-7 et 9).

- Article 2 : le régime des convocations des conseillers municipaux :

Elle est adressée aux membres du conseil par mail ou par écrit et à domicile cinq jours francs au moins avant celui de la réunion. **(Art. 2121-11 du CGCT).**

Une note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération **pourra** être adressée avec la convocation aux membres du Conseil municipal.

- Article 5 : le droit d'expression des élus

Les membres du conseil peuvent exposer en séance du conseil des questions orales ayant trait aux affaires de la commune. **(Art.2121-19 du CGCT).**

- Article 8 : les commissions consultatives

Les commissions permanentes en dehors de la commission du personnel devront être réunies au minimum une fois toutes les huit semaines.

Un calendrier semestriel de la tenue des commissions permanentes pourra être mis en place.

Les membres des commissions permanentes sauf urgences devront être convoqués par mail ou par écrit au moins 5 jours franc avant la tenue de la commission.

La commission ne peut travailler que lorsque la majorité de ses membres en exercice est physiquement présent, l'utilisation d'un système de visioconférence est acceptée.

Le Maire ou son adjoint en charge de la commission vérifie le quorum.

Un rapporteur sera désigné parmi les membres de la commission, il établira un compte-rendu destiné à l'ensemble des Conseillers Municipaux.

- Article 19 : le débat d'orientation budgétaire (DOB)

Art 2312-1 du CGCT : le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil municipal.

La tenue du DOB est obligatoire, sauf pour les communes de moins de 3 500 habitants. Il est facultatif dans les communes de moins de 3 500 habitants.

A compter du 1^{er} mars 2020

	Règlement intérieur	DOB
Cnes >1 000 <3 499	Obligatoire	Facultatif

Il est décidé de ne pas tenir un débat d'orientation budgétaire.

Mesdames Corinne JAMAIN et Monique CHAPELLIER prennent part à la réunion.

- Article 26 : autres

La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa publicité et de sa transmission au contrôle de légalité (préfecture).

Comme précisé dans l'article 26, il appartient au Conseil municipal de modifier le règlement intérieur par délibération.

En ce sens, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir adopter la version modifiée (voir caractères gras) ci-jointe du règlement intérieur.

Après étude et discussion,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents adopte la version modifiée du règlement intérieur.

Observations de Mélanie DILLINGER :

- Proposition de modification de l'article 8 : les membres peuvent tous les 18 mois se repositionner dans les commissions.
- Décision : c'est au rapporteur de convoquer la personne extérieure à la commission de façon informelle.

2/ Conseil Municipal des Jeunes

Le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) émane du programme « Longeville en Barrois 2020 - Un Nouvel Élan » d'une volonté de prendre en considération l'avis des jeunes sur le fonctionnement de leur village et de leur permettre de proposer des actions.

Sandrine Cheval, Stéphane Mathieu et Jean-Luc Lavoivre forment un comité de pilotage qui encadrera ce CMJ.

Les conditions d'inscription : être âgé entre 9 et 14 ans et habiter la Commune de Longeville en Barrois.

Des flyers ont été distribués aux enfants concernés.

Les établissements scolaires (Groupe Scolaire François Laux, Collèges Jacques Prévert et La Croix) ont été contactés afin de cibler au plus juste les enfants répondants aux critères de sélection.

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 12 février 2021 inclus.

Aujourd'hui il y a 14 inscrits.

Le Conseil Municipal, après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité des présents

- **ACCEPTE** la création d'un CMJ à Longeville en Barrois ;
- **PRÉCISE** que les modalités de fonctionnement du CMJ seront à déterminer par les jeunes, avec l'aval des élus, avant sa mise en place.

3/ Dossiers travaux 2021 : demandes de subventions

Priorité 1 : hors DETR

Après étude et discussion,

Le conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- Adopte l'opération : **rénovation éclairage public**
- Montant du projet : 195 380€ H T
- Arrête les modalités de financement figurant en annexe
- sollicite une subvention :
 - FUCLEM
 - PAYS BARROIS
 - Des fonds de concours

Donne tout pouvoir au Maire pour signer tout document afférent à ce dossier

DETR AXE 4 4.1 REQUALIFICATION GLOBALE DES BOURGS(accessibilité et sécurité des usagers)

Priorité 1 DETR :

Après étude et discussion,

Le conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- Adopte l'opération comprenant 3 axes pour un montant total de 104 524.00 € HT :
 - **2 Passages piétons lumineux** : 5060.00 € + 5078.00 € HT = 10 138.00 € ht
 - **Accès passerelle PMR** : 12180.00 €+17684.00 € HT = 29 864.00 € HT
 - **Rue parallèle à la rue des Chenevières** : 64522.00 € HT
- Arrête les modalités de financement figurant en annexe
- sollicite une subvention :
 - des concours financiers de l'Etat
 - du Département (Fonds de cohésion territoriale : amélioration du cadre de vie pour les passages piétons lumineux)
 - des fonds de concours

Donne tout pouvoir au Maire pour signer tout document afférent à ce dossier

DETR AXE 1 1.3 SÉCURITÉ ROUTIERE

Priorité 2 DETR :

Après étude et discussion,

Le conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- Adopte l'opération : **mise en sécurité du chemin rural 17 dit du Han(sécurité des usagers de la route)**
- Montant du projet : 55 779.20 € HT
- Arrête les modalités de financement figurant en annexe
- sollicite une subvention :
 - des concours financiers de l'Etat
 - des fonds de concours
- Donne tout pouvoir au Maire pour signer tout document afférent à ce dossier

DETR AXE 3 3.1 RÉNOVATION BÂTIMENTS -EQUIPEMENT DES COLLECTIVITÉS

Priorité 3 DETR (mise aux normes des bâtiments)

Après étude et discussion,

Le conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- Adopte l'opération de rénovation des bâtiments communaux pour 29 433.44 € HT :
 - **Mise aux normes services technique -couvertures** : 12 483.09 € + 16 950.25 € = 29 433.44 € ht
- Arrête les modalités de financement figurant en annexe
- sollicite une subvention :
 - des concours financiers de l'Etat
 - des fonds de concours

Donne tout pouvoir au Maire pour signer tout document afférent à ce dossier.

DETR AXE 2 2.2 EDUCATION-ENFANCE

Priorité 4 DETR :

Après étude et discussion,

Le conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- Adopte l'opération : **mise en sécurité et normes groupe scolaire pour 20 669.51 € HT**
 - **Installation de volets** : 15 784.50 € HT
 - **Eclairage intérieur** : 4 885.01 €HT
- Arrête les modalités de financement figurant en annexe
- sollicite une subvention :
 - des concours financiers de l'Etat
 - Des fonds de concours

Donne tout pouvoir au Maire pour signer tout document afférent à ce dossier

DETR AXE 2 2.3 NOUVELLES TECHNOLOGIES

Priorité 5 :

Après étude et discussion,

Le conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- Adopte l'opération « nouvelles technologies et points numériques pour 9 274.47 € HT
 - **Equipement des points numériques cantine garderie** : 2 327.20 € HT
 - **équipement du point numérique mairie -salle de réunion** : 6 020€ H.T
- Arrête les modalités de financement figurant en annexe

- sollicite une subvention :
 - des concours financiers de l'Etat
 - du Département (Fonds de soutien aux usagers et services numériques)
 - des fonds de concours

Donne tout pouvoir au Maire pour signer tout document afférent à ce dossier

4/ Forêt communale : destination des coupes

Délivrance des coupes

Après étude et discussion,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents décide :

- conformément à l'aménagement de la forêt communale, martelage en bloc sur pieds :
 - parcelles : 1-14-17

Selon la destination suivante :

- vente des arbres en futaies affouagères et délivrance à la Commune des houppiers, du taillis et des arbres de qualité chauffage des parcelles pour les parcelles 6 et 7.
- L'exploitation de la partie délivrée sera effectuée par les affouagistes, après partage sur pied, et sous la responsabilité des trois garants - Max Founeau-Comte, Didier Gousselot et Jean-Claude Bastien
- pour toute la durée du présent mandat.
- Conformément aux articles L 145.1 et L 145.2 du Code Forestier, le Conseil Municipal fixe :
 - le mode de partage par feu
 - le délai d'abattage au 30/04/2021
 - le délai de vidange au 31/07/2021

5/ Locations bâtiments communaux : compte-rendu

- Compte-rendu résiliation du bail professionnel du 3 rue Voiselle au 19 juillet 2021.
- Espace soins et santé : possibilité de mise en location des cellules commerciales à la demande :
 - Location à court terme, durée flexible (dossier à l'étude)
- Le devenir de l'ancienne salle municipale

6/ Personnel communal

- Réduction temps de travail

La demande de l'intéressée en date du 11 février 2021 de réduction du temps de travail du poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à raison de 16.33/35° à 13.76 /35° sera étudiée à la prochaine CTP, Dans l'attente de l'avis de cette instance.

Après étude et discussion,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents décide la création de l'emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe à raison de 13.76/35° à compter du 01 mars 2021.

7/ Salle Albamiel bilan financier 2020

Après étude et discussion,

Le Conseil Municipal prend acte du bilan financier à la date du 31/12/2020 de la Construction d'un terrain de football synthétique et d'une piste d'athlétisme isolée et d'une salle d'évolution sportive péri et extrascolaire.

8/ Déclaration d'intention d'aliéner : compte-rendu

Vu la délibération en date du 3 juin 2020,

Le Maire donne le compte-rendu des DIA instruites :

- Section AP 137, 138, 139 : 8 rue Morteau : pas d'application du droit de préemption.

9/ Lettres en communication et questions diverses

- Remboursement par l'assurance GROUPAMA GRAND EST du sinistre rue Voiselle pour un montant de 8 338.25€.
- Bail de chasse : courrier de Mr CAILAC mettant fin à l'engagement de caution sur le bail de chasse de Mr Michel GUIOT. Demander à Mr Guiot Michel de donner un autre garant.
- Agence postale : arrêt de l'agence postale tenue par le bureau de tabac.
 - o Rendez-vous avec le responsable de la Poste pour étudier des solutions.
- Demander la possibilité d'utiliser le club House pour le don du sang du 17 février 2021
- Mise en place d'éoliennes par une société qui viendra présenter son dossier courant mars 2021
- Protocole sanitaire COVID 19 groupe scolaire- cantine
- Passerelle- accès PMR : exposé des propositions des solutions
- Côtes des fermes : arbres à élaguer le long de la ligne électrique
- Accords cadre pour les travaux de voirie
- Cao 02 mars à 17 h 00 -église
- Achat de 3 barnums pour 400 €
- Décorations de la fête du printemps

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20 h 10.

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Lionel BEAUFORT

Jean-Luc DELLENBACH

Rappel de l'ordre du jour :

1. Modification du règlement intérieur du Conseil Municipal
2. Conseil Municipal des Jeunes
3. Dossiers travaux 2021 : demandes de subventions
4. Forêt communale : destination des coupes
5. Locations bâtiments communaux : compte-rendu
6. Personnel communal
7. Salle Albamiel : bilan financier 2020
8. Déclaration d'intention d'aliéner : compte-rendu
9. Lettres en communication et questions diverses

Suivent les signatures :

Lionel BEAUFORT	Jean-Claude BASTIEN	Sandrine CHEVAL	Ophélie TEXIER-PIERI	Jean-Luc DELLENBACH
Mélanie DILLINGER	Stéphane MATHIEU	Corinne JAMAIN	Jean-Luc LAVOIVRE	Doriane RIEHL
Didier GOUSSELOT	Monique CHAPPELLIER	Max FOUNEAU COMTE	Nelly DROOLANS	Philippe SCHWARZ